

Chapitre III : Bonivard et son château

Les siècles passent. En 1220, le nom de Cartigny fait sa première apparition officielle dans l'histoire. On lit dans le *Régeste genevois* sous le numéro 582 :

"Humbert, comte de Genevois, concède à Guichard de Clermont, prieur de Saint-Victor de Genève, pour la défense du territoire appelé la Champagne, dépendant du Couvent, et pour le refuge des moines et de leurs hommes, la permission de faire fortifier le lieu d'Epeisse, appartenant en propre au dit monastère, ainsi que d'établir, pour la garde du dit château d'Epeisse, vingt familles prises dans la mestralie de la Champagne et de Cartigny, qui seront exemptes de toute juridiction et de tout service. A cet effet, le comte cède au monastère l'espace compris entre la croix d'Avully, le ruisseau de l'Echensêne, et une ligne tendant directement au moulin de Billet; enfin, il promet de défendre ce château, et se réserve seulement que, si un homme est saisi dans le dit Epeisse et y est condamné à mort, par les officiers du prieur, il devra être livré nu au Comte pour l'exécution capitale."

Ce vieux document révèle déjà la situation juridique très confuse de la région, avec son enchevêtrement de droits qui pour longtemps rendra précaire et tourmentée l'histoire de la Champagne.

Le Prieuré possède des droits très étendus de propriétaire, mais la souveraineté politique appartient encore aux comtes de Genevois, qui ne s'en dessaisiront que progressivement, par bribes et par morceaux, sans jamais l'abandonner complètement.

En 1220, vingt familles sont exemptées "de toute juridiction et de tout service", et le noble ne se réserve sur elles que le "droit de glaive". On observera que Cartigny est cité à part : à cette époque, en effet, il n'est pas encore considéré comme faisant partie de la Champagne, qui ne comprend que Chancy et Avully avec leurs alentours.

Huit années s'écoulent, et déjà progresse l'émancipation de la région : le 16 février 1228, en échange d'un prêt de 30 livres, le comte de Genevois Guillaume donne en gage à Rodolphe, prieur de Saint-Victor, "les bans et droits de justice qu'il possède sur les hommes de Cartigny et de la Champagne. Le comte ne peut, jusqu'au remboursement, percevoir aucun des droits mis en gage, ni saisir aucun des dits hommes, sauf le cas de trahison notoire, à peine d'être excommunié par les moines de Saint-Victor".

Peu à peu s'accroissent les prérogatives du Monastère. Le 20 juin 1302, une transaction entre Amédée, comte de Genevois, et Guillaume, prieur de Saint-Victor, définit leurs compétences réciproques :

"Le Comte reconnaît que les droits de mère et mixte empire, de juridiction, de bans, de corvées, de messellerie, de gîte, d'échûte, et autres dépendant de la seigneurie, appartiennent au prieuré de Saint-Victor sur les villages et paroisses de Chancy, Epeisse, Avully, Feigères, Passeiry, Avusy, Saint-Didier, Athenaz, Songy, Sézegnin, Malagny, La Tour, Cartigny, La Grave, Chabloux, Laconnex, Troinex, Landecy, et généralement sur tous les villages situés entre le Mont-de-Sion et le village d'Etrembières inclusivement, et dès le sommet du Mont-Salève jusqu'au Rhône, à l'exclusion du village de Confignon."

Charles Le Fort, dans le *Régeste genevois*, situe Chabloux près de Saint-Julien, mais il est plus vraisemblable, ce nom étant cité entre La Grave et Laconnex, qu'il s'agit en réalité de Chaloux, hameau niché entre Vailly et Cartigny, au-dessous du coteau de Bernex, qui, d'après la tradition, sera entièrement détruit pendant les guerres de la fin du XVI^e siècle.

Chabloux est un hameau de l'actuelle localité de Saint-Julien-en-Genevois (N24GRHC)

En 1351, déjà, est mentionné, au nord de Cartigny, un château fort appartenant au Prieuré, le Châtelard, qui servait d'habitation au châtelain et parfois aux prieurs, et en même temps de prison.

Peu à peu s'amenuisent les forces des comtes de Genevois, en face desquels se dressent, toujours plus puissants, les comtes, futurs ducs de Savoie. Le premier qui revêtit ce titre de duc, Amédée VIII, acquiert le 5 août 1401, d'Odon de Villars, héritier indirect du comté de Genevois, ce patrimoine ancien. Dès lors les anciennes querelles entre évêques de Genève et comtes de Genevois se transforment en luttes parfois sournoises, et souvent ouvertes, entre la ville épiscopale et les ducs de Savoie. Pendant des siècles ce seront des conflits sans cesse renaissants, des coups de main, des bagarres, et la population campagnarde, isolée de la Cité, vivra au jour le jour, au milieu des embuscades, tour, à tour pillée et pillarde, et s'habitue à défendre les armes à la main les récoltes qu'elle conduira en ville.

Au début du XVI^e siècle, note l'historien Galiffe, la maison de Savoie avait conservé sur la Champagne la grande voirie, le droit de glaive et les appels au civil, qui de Genève devaient se porter à Chambéry. Rattaché à Genève par le prieuré de Saint-Victor, Cartigny n'était encore qu'à demi terre genevoise. C'est alors que commence l'histoire du plus célèbre des prieurs, François Bonivard, dont M. Henri Bressler a conté, en 1944, la vie aussi aventureuse que pittoresque.

"Cette année [1514] et la propre vigile Notre-Dame en décembre, conte Bonivard dans ses *Chroniques*, mourut Messire Jehan Amé de Bonivard, abbé de Pinerol¹ et de Payerne, et prieur de Saint-Victor ou commendataire des dites abbayes, car il ne portait pas l'habit. Si était mon oncle." Le neveu va-t-il hériter de tous ces plantureux "bénéfices" ? Non : à sa grande colère, le jeune homme devra se contenter de Saint-Victor. Ce n'est déjà pas si mal, mais immédiatement se pose pour lui une question embarrassante, qui sera à l'origine de tous ses malheurs futurs, et qu'il décrit avec humour en ces termes :

"Il [Jehan Amé de Bonivard] avait fait faire trois grandes coulevrines pour démener la guerre contre le feu baron de Viry Amé; mais à l'article de la mort il s'en repentit et ordonna que incontinent

¹ Actuellement Pignerol.

qu'il aurait la bouche close, on rompît les dites pièces, et que on en fît des cloches pour l'église, ce que avais délibéré d'accomplir.

Mais Berthelier premièrement, avec l'abbé Taccon et plusieurs autres enfants de ville me prièrent que non, et qu'ils me feraient donner autant de matière pour forger des cloches par Messieurs de la ville, pourvu que leur remisse les dites pièces, remontrant que l'intention de mon oncle ne demeurerait pour ce à accomplir, car il les voulait convertir au service de l'Eglise, ce que se faisait par ce moyen et au double, car il y demeurerait et artillerie et cloches, les cloches à Saint-Victor, qu'était l'église, et l'artillerie à la Ville, qu'était ville de l'Eglise. Et me firent encore de ce prier par les Syndics et par le Conseil. Ce que ne voulais faire en sorte du monde, mais ils s'adressèrent aux exécuteurs du testament de mon oncle, ... lesquels ils pratiquèrent en sorte qu'ils leur remirent la dite artillerie, de quoi ne fus pas fort marri, car j'étais bien content pourvu que ce ne fût à ma charge. Si n'en fut le duc de Savoye fort content, tant pour ce qu'il la voulait avoir, comme pour ce qu'il ne voulait pas que ceux de Genève l'eussent ...

» De quoi le Duc fut courroucé contre moi : et la première fois que lui fis la révérence après le trépas de mon oncle, il me fit le groin deux ou trois fois ...

» Et depuis, les dites pièces sont demeurées à la Ville, marquées de la semence de mes armes, qui sont de coquilles, par laquelle on connaîtra qu'elles sont venues de notre maison."

D'après l'historien Pierre Bertrand, ces coulevrines avaient probablement armé le château de Bonivard à Cartigny. C'est ainsi que Genève fut dotée de sa première artillerie par un prieur du couvent de Saint-Victor qui, méditant de "démener la guerre" alors qu'il était en santé, était devenu chrétiennement pacifiste *in articulo mortis*.

Les armes de Bonivard sont une merveille de l'héraldique par leur simplicité et leur beauté. Elles portent : *d'or à la croix de sable chargée de cinq coquilles d'argent*. Dans sa séance du 24 novembre

1922, le Conseil municipal de Cartigny, sur ma proposition, les a adoptées officiellement comme armoiries de la commune. Ces armes, les Bonivard en avaient hérité, lorsqu'elle s'éteignit, de la vieille famille des Grelly (ou Grailly, N27GRHC), à laquelle ils étaient apparentés par la femme de Louis Bonivard, grand-oncle de François.

Le duc de Savoie réclama, aux Conseils de la Ville, la livraison de l'artillerie de Cartigny. Les syndics s'appuyèrent sur "l'opinion du commun", exprimée avec éloquence par Besançon Hugues, "assez beau parleur", dit Bonivard, pour décliner la revendication d'Amédée VIII "en une gracieuse réponse, le priant qu'il ne fût marri si l'on ne lui octroyait sa demande". Le Duc, dès lors, médita sa vengeance, et ce fut Monsieur de Saint-Victor qui paya pour les syndics : alors que Bonivard se rendait à Echallens, ses compagnons de route le contraignirent par des menaces de mort à renoncer, en 1519, à son bénéfice de Saint-Victor, et le remirent au Duc, qui l'emprisonna deux ans à Grollée, le fit transférer ensuite pendant huit mois à Bellay, puis le libéra ...

Tandis que Bonivard languissait en captivité, le pape disposa du "bénéfice" de Saint-Victor au profit d'un de ses parents, Léonard de Tornabon. Le Prieur trouva la chose de mauvais goût : il n'avait renoncé à ses droits que par contrainte, et considérait cet acte comme nul. Dès qu'il fut libre, au début de 1524, il regagna Genève, et, en 1527, tenta d'obtenir de Rome, par l'intermédiaire du Sénat de Berne, la reconnaissance de ses prérogatives. Il essuya un échec, et dès lors sa hargne se tourna contre le Vatican : il ne craignit pas de tenir tête au pape Clément VII.

La même année, Bonivard vit en revanche reconnaître ses droits sur son "bénéfice" de Saint-Victor par les Conseils de Genève, qui promirent de le défendre au besoin à main armée. Le Prieur possédait, à Cartigny, un château qui avait été construit au-dessus de la grande boucle du Rhône, dans une position qui dominait toute la région. Le Châtelard (c'était son nom) était évidemment destiné à remplacer celui d'Epeisse, détruit vers 1321 ou 1322 lors des sièges du château de la Corbière situé sur l'autre rive du Rhône; le 28 juillet, les Conseils décidèrent de le "derrocher", mais cet ordre ne fut sans doute pas exécuté, car, le 26 mai 1545, le Conseil s'occupe de la "tyolle et fuste qui se perd es châteaux de Quartegnèy", et, le 1^{er} août

1555, il charge le sieur Chamoys de délivrer "quatre bossettes de chaux pour réparer le dit Cartigny". En 1617, le terrain voisin est qualifié près des fossés "du château de Cartigny", et en 1644 "du *jadis* château de Cartigny". Il en reste alors un angle en ruine que dessine Gardelle en 1726, et les érosions du Rhône en font disparaître les derniers vestiges.

Il paraît, dit l'historien Galiffe, qu'il y avait dans la même localité ou très près de là un château appartenant à la famille de la Grave, dont les armes et les banderoles furent abattues en 1547 par le châtelain de Saint-Victor, pour rébellion du propriétaire.

Son château de plaisance, Bonivard le transforme en pseudo-château fort : il y met garnison. Une pauvre petite garnison d'une dizaine d'hommes à peine, sous le commandement d'un officier fribourgeois, Castes ou Castro, à qui il "arrente son bénéfice". Monsieur de Saint-Victor se figure, à tort, que ce geste symbolique suffira pour intimider le Duc, "car, dit-il, la bourgeoisie et cité dont il [Castro] était, me servait de plus de douze cents compagnons de garnison". Et il précise : "Mon rentier et capitaine avait bien le titre de rentier, mais c'était pour donner crainte au Duc"; en réalité, Castro avait pour mandat de prélever, pour Bonivard, les dîmes et impôts qui lui étaient dus, et d'en rendre compte au Prieur.

Bonivard avait compté sans la rouerie du noble savoyard, qui eut vite fait de s'attacher Castro pour s'emparer du château. Ce malheur, qui advint dès le printemps suivant, fait l'objet d'une des chroniques les plus savoureuses de Bonivard : laissons-le conter lui-même l'aventure, sous le titre : *De la prise du chastel de Cartigny*.

"Le 6 de mars, cette année [1528], je perdis mon chastel de Cartigny, mais il faut dire comment. Mon rentier et capitaine ... avait bien à mille ou douze cents florins d'anciens obligees que lui avais baillés à recouvrer.

» Vint à ce jour qu'il avait envoyé tous les compagnons de la chambre, l'un ça, l'autre là, et lui était monté à cheval pour aller acheter du foin à Avusy, un village là auprès à moi sujet, et s'était housé et éperonné comme s'il eût voulu chevaucher dix lieues loin,

portant sa bougette où étaient ses souliers et d'autres petits fatras qu'il avait, si n'y miz toutefois les obliges. Si s'en partit ainsi du chastel, laissant seulement dedans une femme de l'un des compagnons de la garnison. Un peu après qu'il fût parti et éloigné du château, voici venir des gentilshommes mes sujets, nommés les Grenants, desquels l'un était archer et prévôt du Duc, auxquels mon feu oncle et moi avions fait des biens beaucoup, avec cent ou six-vingts compagnons, qui marchèrent droit sur le château, et quand ils furent dedans, heurtent à la porte, commandant de la part de Monseigneur qu'on leur fît ouverture, ce qu'ils pouvaient bien faire, car ils savaient bien qu'il n'y avait personne qui les dommageât. La femme s'en va cacher, ils montent par sus des échelles et entrent et déchassent la femme.

» Le capitaine voit bien de loin tout celà. Si ne poursuit pas son chemin. Mais retourna à course de cheval contre Genève; mais quand il fut auprès de la Petite-Grave, il vit certaines gens venant de contre Genève et eut peur que ce ne fussent des ennemis : pourquoi court droit chez un labourier, où il se cacha lui et sa bougette sous un monceau de foin et manda le fils du labourier avec son cheval à Genève vers moi, tant pour m'apporter les nouvelles afin que lui envoyasse des gens pour l'amener sûrement, comment afin que si l'on trouvait son cheval, que par lui fût connu qu'il fût là, lui commandant qu'il ne tînt pas le grand chemin, mais allât par les bois afin qu'il ne fût aperçu.

» Etre les nouvelles à moi venues, je n'en fus pas content, vu que avais perdu un grand avantage, car, tenant mon château, je pouvais sortir ou faire sortir dehors de Genève d'un côté et ceux de ma garnison de l'autre, et recueillir le mien malgré mes ennemis, sinon qu'ils tinsent un camp ordinaire. Si m'en allai au Conseil, qui lors se tenait, où en fais le rapport, demandant gens pour aller quérir mon capitaine et qui voulais aller moi-même. Le Conseil ne fut de ce moins mari que moi, car ils craignaient davantage que l'on ne vint prendre possession du capital étant en leurs faubourgs, ce que leur fût été gros désavantage."

On organise alors un guet en ville :

» ... il fut résolu que l'on y mît deux hommes, ce que fut fait, et leur fut commandé qu'ils demeurassent au clocher pour faire le

guet, lequel ils faisaient ainsi que le cas le requérait; et faisaient grosse chère, l'un aux dépens de la Ville et l'autre aux miens. A la reste d'aller quérir le capitaine à main forte : l'on était déjà bien averti comme le château avait été gagné et par les compagnons mêmes qui étaient dedans, qu'il en avait tous envoyés, ne laissant qu'une femme; et pourtant n'avait si grande peur comme il faisait le semblant, pourquoi s'en pouvait bien venir à pied ou à cheval, comme bon lui semblerait, car l'on ne l'irait pas quérir ...

» Et sur ceci vis arriver le capitaine bien effrayé, et demanda gens pour aller regagner Cartigny. Il fut avisé que s'il n'avait eu le moyen de le garder, il ne l'aurait pas de le reconquérir, et lui répondit-on que s'il en pouvait trouver, l'on ne les lui défendrait pas, mais que l'on ne lui en baillerait point. Au surplus requit que l'on écrivit un plaignant à Messieurs de Fribourg et que lui aussi, comme leur bourgeois leur en récrivait, implorant leur aide. L'on lui accorda cela. Et était présent à tout ce affaire, et en la salle hors du Conseil il appela un garçon qu'il connaissait et lui dit : "Il te faut aller à la Petite-Grave chez un tel", et nomma le paysan;

"tu chercheras en un tel coin en la fenière,
» où tu trouveras une bougette qu'y ai laissée; apporte la moi
» et je te donnerai le vin".

Je lui dis : "Et qu'y a-t-il dedans ?

» Les obliges que vous ai remises y sont-elles point ?"
Il répondit : "Il n'y a dedans fors mes souliers et certains miens menus" fatras. Des obliges, je les avais laissés au château, pensant
» d'y retourner tantôt."

Je lui dis : "Si vous pensiez tantôt y
» retourner, vous n'aviez que faire de porter votre bougette et
» vos souliers. Sinon mes obliges valaient aussi bien d'être logés
» en votre bougette comme vos souliers." Et sur ce point me plaqua et s'en alla, voire disant qu'il avait appétit, sans me faire autre réponse : dont plusieurs qui étaient alentour

commencèrent à rire, et en sortit le proverbe par Genève que le capitaine de Cartigny, après qu'il avait mangé les figues, avait vendu le cabas. De moi je ne l'en veux louer ni blâmer, il est trépassé et a fait connaissance le souverain juge sus cela. Mais je n'ai voulu oublier d'écrire l'affaire tout à plein, en laissant au lecteur conjecturer ..."

Avec quelle finesse, quelle humour Bonivard laisse entendre, sans le dire, qu'à ses yeux Castro est un fripon !

Mais bientôt l'envie le prend de reconquérir son château.

Ce délicat homme de lettres n'a rien d'un guerrier; il hésite devant les risques de l'entreprise. Or un aventurier bernois lui offre ses services, et Bonivard s'empresse de les accepter. Qui est ce Bischelbach ? Le chroniqueur nous le présente lui-même : de la ville alliée arriva "un boucher, jadis du Conseil étroit de Berne, mais il en était chassé pour ce qu'il ... avait par devant entretenu à pot et feu une concubine publiquement, laissant sa femme qu'était une femme de bien, dont, pour ce qu'on ne voulait pas lui laisser sa concubine, proposa venir demeurer à Genève".

Les envoyés de Genève à Berne ne se laissent pas arrêter par un scrupule d'ordre moral : "Les ambassadeurs connaissaient bien que n'étaient que rats qui venaient à Genève pour y décroître le grenier ou la cave, mais quoi ? Les refusant, d'amis ils fussent devenus ennemis et eussent pu porter plus de dommage comme ennemis que de profit comme amis : pourquoi on les mercia et les mena-t-on à Genève." Quant au Prieur du Monastère, il ne se montre pas moins opportuniste que les magistrats : "A moi particulièrement [Bischelbach] offrit que si lui voulais arrenter mon bénéfice, il m'en donnerait de l'argent et le tien-droit malgré le Duc : ce que ne refusai pas, car nécessité me faisait servir de telles armes que pouvais finer."

Alors s'ourdit et s'organise la fameuse expédition de Cartigny qui se terminera de façon lamentable. Bischelbach et Castro veulent que Bonivard les accompagne à Cartigny afin d'y proclamer qu'ils sont ses "rentiers" : alors ils pourront prélever les dîmes. "Si fus en

grande perplexité", avoue le Prieur. Mais il se laisse finalement convaincre : "les paysans du village ou des villages autour étaient mes sujets et se fussent fait tuer pour moi, les autres ne me haïssaient pas". Et cela est de nature à le rassurer. Puis il connaît bien le terrain : "Si advenait charge que ne puissions supporter, que pourrions nous retirer en un bois qui n'était loin d'illec, nos compagnons de pied dedans, et nous au long afin que si les ennemis nous chassaient, on leur peut tirer de dedans le bois sans que eux à nous, et ainsi nous pourrions sauver, car c'était tout pays plat."

Se tranquillisant ainsi sur la possibilité de battre en retraite, Bonivard se met en campe un dimanche 24 de mai : il chevauche "armé à la secrète" avec un prêtre, tandis qu'un chanoine de Berne "vaillamment monte sus une mule"; une vingtaine de compagnons les précèdent à pied, "à la file", jusqu'au pont d'Arve. Ils trouvent "par Plainpalais" Bischelbach et Castro avec cinq chevaux, mais sans soldats. Quand Bonivard écrira ses chroniques, il se moquera de la peur qu'il en a éprouvée : à Notre-Dame de Grâce il écoute la messe et "je vous promets, écrit-il, que me recommandais bien à Dieu, car j'avais au cerveau de terribles doutes". Et Castro, le même Castro qui avait perdu toute gloire en même temps que le château de Cartigny, de lui dire : *Der Herr meint nitt anders dan das Wir Ihm wullen uff ein Fleischbank gen*, autrement dit "vous êtes persuadé que nous voulons vous mener à la boucherie", mais Bonivard proteste de sa confiance, et les deux aventuriers jurent sur le *Corpus Domini* qu'ils ne l'abandonneront pas. "Cela me conforta un petit", écrit non sans ironie le chroniqueur.

Et l'aventure commence. Ecoutez le récit, dans lequel le burlesque se marie avec le tragique sur un ton de comédie.

"Si ne laissâmes pour cela de monter à cheval car je me fiais assez des gens que avais, quand bien ils ne fussent venus. Et marchâmes, allant mes gens de pied devant et derrière à la file, loin l'un de l'autre pour non être aperçus jusques auprès du village où nous prétendions aller. Et y avait fait apprêter Bischelbach le dîner : pensez que c'était fait en sage capitaine, mais les ennemis n'en savaient rien, car l'hôte nous était fidèle. Et nous fallait passer entre deux haies vis-à-vis du château, mais loin à l'aventure de deux traits d'arbalète. Nous

nous mêmes en ordonnance, nos gens de pied au milieu de nous avec le feu sur leurs hacquebuttes prêts à débander."(Note35GRHC)

Ne les voit-on pas, par l'imagination, arriver prudemment vers le village ?

"Et ce pendant Castro vit un valet du capitaine du château, qui menait abreuver le cheval de son maître : pourquoi pique son cheval hors de l'ordonnance et se fait suivre à un autre de gens de cheval et un homme de pied, et rue sus le valet et prend le cheval ... disant qu'il pillait ceux qui l'avaient pillé. De quoi fûmes tous bien marris, premièrement pour ce qu'il rompait l'ordre, et après pour ce que avions résolu de ne commencer point de débat, afin de non nous mettre en tort, ainsi seulement faire ce pourquoi étions là allés, qu'était de mettre les dîmes, puis de nous en revenir."

Décidément, ce Castro était un piètre compagnon d'armes : quand il avait fallu se battre, il s'était caché dans une botte de foin; et le jour où la prudence est requise, comme un vaillant guerrier il s'empare d'un cheval à l'abreuvoir !

Après cet incident, la colonne débouche dans le quartier de l'Eglise, qui pour lors était encore l'édifice dédié à Saint-Georges, déjà cité en 1412. Transformé, agrandi, remanié, il est devenu au XVIIIe siècle le temple actuel.

" ... Nous marchâmes outre et arrivâmes devant l'église, ainsi que l'on sortait de la messe, dont le frère du capitaine duquel j'étais compère, nommé Jehan de Grenandt, sortait avec tout plein de villageois. Mes gens de pied faisaient le guet tout autour, embûchés par les haies. Cependant, lors Bichelbach fit dire par Castro, qui était son truchement (à cause qu'il ne savait point de wallon), comme lui avais accensé mon bénéfice et étais venu accenser les dîmes."

Jehan de Grenandt répondit qu'il fallait s'adresser à son frère, mandataire du Duc, et que ces Messieurs pouvaient sans risques aller parlementer au château. Bichelbach, plutôt que de s'y rendre lui-même, y envoie un nommé Löffler accompagné d'un interprète. En cet instant critique pour le résultat de cette entreprise, que font le Prieur et

ses acolytes ? Lui-même nous répond : "Et ce pendant délogeâmes pour aller dîner." A peine se mettent-ils à table que ces bons vivants entendent des coups d'arquebuse, et que, tout courant, l'interprète vient leur dire : "Löffler est tué d'une hacquebutte !". Le bon dîner est abandonné : "Lors, comte Bonivard, Bischelbach et les autres de la compagnie, sans sonner mot, piquèrent leurs chevaux et délogèrent si vite que ne sus qu'ils devinrent. Si fus bien étonné; je pique aussi et retourne vers l'église pour aller hucher mes gens de pied, qui étaient un peu de delà, afin de les rassembler et aller chercher les autres, et avec eux contre le château pour retirer encore mon homme d'illec, si n'était mort."

Non loin de l'église, Bonivard voit Jehan de Grenandt fuir vers le cimetière (lequel, à cette époque, était situé autour de l'édifice religieux), et fonce sur lui l'épée haute. Mais le bon prieur n'a pas l'intention d'occire le personnage : "Et me mis au-devant de lui, disant : *Demeure !* Lui, qui était un vieillard, mais hardi et gentil compagnon, sacque un vieil estoc qu'il avait, et à moi, j'étais à cheval et avais sur lui l'avantage, mais je ne le voulais ni tuer ni blesser, et encore moins que lui moi. Si l'entretenais et environnais, tournoyant mon cheval, et huche mes gens qui furent là tout incontinent à pied et à cheval. Si fut environné de tous côtés, et mené devant le logis."

Glorieusement, Bonivard a fait un prisonnier; mais il faut encore "lever" le pauvre Löffler. A cet effet, le prieur engage "quelques paysans du lieu ..., entendant que ceux du château ne tireraient point contre eux". Ils approchent de la petite forteresse, et se blottissent prudemment derrière des arbres afin de n'être pas touchés. Les Cartignois font un signe à la garnison, dégagent Löffler, le "remontent sur son cheval au mieux qu'ils purent"; et la caravane part pour la Ville avec son blessé et son prisonnier.

Tout va bien jusqu'à Bernex Mais, là, Löffler veut boire "quoi qu'il advienne", et sa soif scellera son arrêt de mort : pendant que la bande est au village des ennemis surviennent, et "mes gens, les voyant, écrit Bonivard, laissèrent là le navré qui était déjà presque mort, et de s'en venir plus vite que le pas, entendant qu'il ne se fallait pas mettre en danger pour un corps mort".

Après cette peu glorieuse fin de l'équipée, Grenandt est mis, à Genève, sous bonne garde puis ... "allâmes dîner". Mais ceux de Genève ne l'entendent pas de cette oreille : ils somment Bonivard d'aller quérir Bischelbach et de repartir pour Bernex chercher le malheureux blessé. Dans les rues, on s'agite : chacun veut prendre part à l'expédition. Mais lors on apprend que "les ennemis ont pris Löffler et l'ont achevé de tuer". L'entreprise est sans objet : tirer vengeance paraît superflu à Bischelbach, qui "fera tel rapport à ses supérieurs que Mons. de Savoie, qui était cause de tout le mal, en porterait la pâte au four".

Le prisonnier, Grenandt, fut échangé ultérieurement contre un Genevois captif chez le Duc.

Quant au château de Cartigny, il demeura provisoirement aux mains des Savoyards, mais pas pour longtemps. La garnison, impressionnée par l'équipée, eut "crainte que deux qui étaient à Genève ne les allassent trouver", et prudemment vida les lieux. Ayant horreur du vide, Bonivard s'empessa d'y renvoyer "une demi-douzaine de compagnons". Mais, nouvel avatar, Pontvoire, le chef savoyard que redoutent le plus les Genevois, somme, le 24 novembre 1528, la garnison "de se rendre à bagues sauvées"; celle-ci mande à Bonivard que, s'il ne lui envoie aucun secours, elle sera obligée de capituler. "Je, dit avec philosophie le Prieur, voyant que ne pouvais les secourir, y consentis." Et Cartigny voit reparaître les compagnons du Duc.

En 1529, la situation s'envenime entre Genève et le duc de Savoie après l'assassinat de Pontvoire et divers incidents provoqués par les Gentilshommes de la Cuiller. Puis la peste et la famine déciment la population. Bonivard fuit en Savoie, et à Genève on l'accuse d'avoir trahi sa nouvelle patrie. En réalité il va commencer son calvaire de Chillon, qui durera jusqu'en 1536. En janvier de la même année, les Savoyards livrèrent un combat aux Genevois aidés par les Français, et Berne intervint par les armes. "Dès ce moment, dit Galiffe, les événements se succédèrent avec la rapidité qui accompagnait toujours les opérations militaires des Bernois." Toute la région environnant Genève s'empessa de se soumettre à la Cité, et les garnisons savoisiennes déguerpirent avec non moins de hâte. Le

Conseil de Genève fit diligence pour prendre possession de ces faciles conquêtes, parmi lesquelles il convient de signaler Cartigny et les principaux villages des environs Le Conseil ordinaire était fort occupé à "recevoir la fidélité" et l'hommage des paysans qui relevaient précédemment de l'Evêché, du Chapitre, de Saint-Victor, et des terres conquises sur la Savoie. A tour de rôle, les intéressés déférèrent aux vœux de Genève, Ceux de Cartigny, Chancy, Avully et Laconnex se reconnurent, comme les autres, sujets de Genève sur le même pied qu'ils l'avaient été du prieuré de Saint-Victor. Le Conseil désigna, comme châtelain de la Champagne, un membre du Petit Conseil, Domaine d'Arlod, qui ne possédait pas de biens fonciers dans cette région.

Une satisfaction fut alors accordée aux habitants des campagnes : leurs procès seraient désormais plaidés devant un tribunal composé d'un lieutenant du châtelain résidant dans la localité et d'auditeurs élus par les paysans; ce fut l'embryon des droits électifs accordés aux campagnards, qui par ailleurs devaient demeurer sujets de la Ville jusqu'à l'époque de la Révolution.

Bonivard, qui, à peine délivré de Chillon, se voyait dépouillé une fois encore de son bénéfice, témoigna sa vive colère à sa Cité d'adoption, à laquelle il ne pardonna jamais, malgré les dédommagements qui lui furent accordés, ce qu'il ne cessa de considérer comme une spoliation.